



Votre municipalité vous informe

Le contenu de ces pages est produit par la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre d'un partenariat d'appui financier au journal Le Sentier. Les informations publiées fournissent des informations utiles entre les publications du bulletin municipal Le Reflet.

Préservons notre richesse naturelle

Depuis un peu plus d'un an, la Municipalité de Saint-Hippolyte a intensifié sa mobilisation sur la préservation de cette richesse naturelle qu'est l'eau potable.



C'est dans cette vision que le conseil municipal a adopté un règlement sur le développement résidentiel, obligeant désormais les promoteurs à produire une étude hydrogéologique portant la capacité de réserve de la nappe phréatique.

La situation à Saint-Hippolyte oblige presque tous les résidents à puiser leur eau à même un puits privé qui est habituellement artésien. Ces puits sont creusés à des profondeurs de plus de 200 pieds et puisent l'eau directement dans la nappe phréatique. L'enjeu qui s'impose est le suivant : la source peut-elle répondre aux besoins quotidiens des résidents? En imposant la réalisation d'une étude hydrogéologique, nous pouvons limiter l'ampleur du développement résidentiel. De plus, la Municipalité déploiera, dans les prochains mois, un projet pilote technologique visant à suivre, en temps réel, la fluctuation des niveaux d'eau de certains puits résidentiels.

Notons que ce règlement a été conçu en suivant les conseils d'un expert hydrogéologue indépendant et n'a surtout pas fait l'objet de consultations auprès de tierces parties, comme les promoteurs résidentiels par exemple. En outre, le règlement est particulièrement rigoureux pour protéger notre eau potable en mettant de l'avant le principe de précaution. Ainsi, un puits doit pouvoir subvenir aux besoins d'une famille de 3,5 personnes (alors que la moyenne des ménages compte 2,5 personnes). Il est important de mieux comprendre la dynamique de l'eau potable pour nos générations futures.

Une expérience immersive unique!



La bibliothèque municipale vous invite à vous plonger au coeur de l'été hippolytois à travers l'expérience immersive Virtuosos. À l'aide d'un casque de réalité virtuelle, vous pourrez assister à des prestations musicales et de danse filmées dans de magnifiques milieux naturels hippolytois, comme si vous y étiez! Réservez votre plage horaire à la bibliothèque : 450 224-4137. Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec.

Faits saillants : séance du conseil municipal du 17 janvier 2023

Conversion énergétique

Le conseil municipal a octroyé un contrat pour la conversion du système de chauffage du garage municipal et de l'hôtel de ville vers le propane, et ce, conformément aux nouvelles exigences gouvernementales.

Réaménagement de la descente de bateaux municipale

Le projet de règlement n°1222-22-01 modifiant le Règlement n°1222-22 décrétant une dépense et un emprunt de 357 000 \$ pour l'exécution de travaux de réaménagement de la descente de bateaux a été déposé. Ce projet de règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente. Les citoyens concernés ont été invités à participer à une séance d'information qui se tiendra le 17 février 2023.

Asphaltage et projet expérimental

Le projet de règlement n°1235-22 décrétant une dépense et un emprunt de 1 400 000 \$ pour la réfection de certaines rues a été déposé pour adoption ultérieure. Notons qu'un projet expérimental sera aussi déployé dans le cadre de cet emprunt en collaboration avec l'École de technologie supérieure. Il consistera à utiliser jusqu'à 30 % de granulats bitumeux recyclés sur la moitié du chemin du Lac-Bleu, alors que l'autre moitié sera asphaltée de façon traditionnelle.

Travaux de drainage

Le projet de règlement n°1238-22 décrétant une dépense et un emprunt de 100 000 \$ pour l'exécution



tion de travaux de drainage en 2023 a également été déposé pour approbation prochaine. Il permettra de poursuivre, pour une deuxième année consécutive, l'amélioration du drainage dans le bassin du lac des Quatorze Îles.

Installation d'arrêts obligatoires sur le 10^e rang

L'adoption du règlement SQ-900-50 modifiant le règlement SQ-900 sur la circulation et le stationnement permettra, entre autres, l'installation de deux nouveaux arrêts obligatoires sur le 10^e rang qui relie Saint-Hippolyte et Saint-Calixte : un arrêt au milieu de la pente en direction de Saint-Hippolyte et un autre au bas de la pente en direction de Saint-Calixte. La Municipalité souhaite ainsi prévenir les accidents sur cette route.

Interdiction de la location court terme

Le règlement n°1171-19-03-1 modifiant le règlement de zonage n°1171-19 a été adopté par le conseil municipal afin d'interdire la location court terme pour les résidences principales sur l'ensemble du territoire.

Si la souffleuse jette un froid

Durant l'hiver, il suffit d'une forte bordée de neige pour déclencher le festival des souffleuses. C'est normal, direz-vous, sauf quand un voisin trop zélé démarre sa machine au beau milieu de la nuit ou à d'autres heures incongrues. Une fois n'est pas coutume, mais quand le problème se répète, ne vous laissez pas ensevelir sous la colère!

La première solution consiste bien sûr à en discuter avec le voisin concerné. Peut-être qu'il ne réalise pas qu'il nuit à votre qualité de vie? Mais, si la discussion ne mène à rien, la Municipalité vous propose sans frais une solution de justice alternative pour éviter la chicane : le service de médiation de quartier de Mesures Alternatives des Vallées du Nord (MAVN).

Des professionnels passionnés de la médiation citoyenne vous accompagnent et vous conseillent pour régler les problèmes de voisinage.



Pour communiquer avec MAVN : 450 436-6749, poste 104 ou www.mavn.ca.



Votre municipalité vous informe

Le contenu de ces pages est produit par la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre d'un partenariat d'appui financier au journal Le Sentier. Les informations publiées fournissent des informations utiles entre les publications du bulletin municipal Le Reflet.

RAPPEL: Évaluation des propriétés

La MRC de La Rivière-du-Nord doit procéder à l'inventaire des propriétés de Saint-Hippolyte, et ce, conformément à l'article 36.1 de la Loi sur la fiscalité municipale. Ce processus s'échelonne jusqu'au 30 avril 2023. Selon la Loi, l'évaluateur ou son représentant doit, pour chaque unité d'évaluation, s'assurer au moins tous les neuf ans de l'exactitude des données en sa possession. La firme LBP Évaluateurs Agréés inc. a été mandatée pour procéder à l'actualisation de l'inventaire. Les citoyens recevront la visite d'un technicien autorisé, du lundi au vendredi, entre 8 h et 21 h, qui inspectera leur propriété. Lors de cette visite, le technicien, qui sera clairement identifié par une carte d'identité et un dossard, procédera au relevé physique des immeubles par des prises de notes, des mesures et des photographies.



Il pourrait aussi poser des questions pour compléter son dossier. En cas d'absence lors de la visite, le technicien laissera un accroche-porte.

Pour information : Service de l'évaluation de la MRC de La Rivière-du-Nord, au 450 436-9321

Première réunion du CCEDD en 2023



la mobilisation citoyenne et municipale sur les enjeux environnementaux préoccupant notre communauté, dans une perspective de développement durable.

Composé en majorité de citoyennes et de citoyens, il donne des avis et formule des recommandations sur toute demande qui lui est soumise par l'administration municipale ou le conseil municipal en matière d'environnement et sur tout dossier relatif à la qualité du milieu, à l'aménagement du territoire, à un projet d'envergure, à une stratégie, à une politique ou à une réglementation en matière d'environnement.

Créé en 2022, le Comité consultatif en environnement et développement durable de la Municipalité de Saint-Hippolyte (CCEDD) a tenu sa première réunion de la nouvelle année le 16 janvier. Le CCEDD a pour mission de contribuer à la prise de conscience et à

la mobilisation citoyenne et municipale sur les enjeux environnementaux préoccupant notre communauté, dans une perspective de développement durable.

Le Festival D'HIVER

DE SAINT-HIPPOLYTE

18 FÉVRIER

Au parc du Grand-Héron

HORAIRE DES ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EN CONTINU, DE 10 H 30 À 15 H

- Jeux gonflables
- Animation
- Fermette
- Patin

12 h 30

Conte autour du feu

13 h

Chasse au trésor

14 h

Conte autour du feu



Amateur de Scrabble

Vous aimez les mots et le Scrabble?

Joignez-vous au Club de Scrabble qui se réunit chaque jeudi à 10 h, à la bibliothèque municipale.

Trois places sont encore disponibles. Pour information : 450 224-4137.

